



Prestation de compensation du handicap (PCH) : ouverture aux parents handicapés

Publié le 13 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © Svyatoslav Lypynskyy - stock.adobe.com

Aide humaine et aides techniques : le bénéfice de la prestation de compensation du handicap (PCH) est élargi aux besoins liés à l'exercice de la parentalité des personnes handicapées dès la naissance de leur enfant. Un décret est paru au *Journal officiel* le 1^{er} janvier 2021. Il est complété par un arrêté paru le même jour qui en détermine les montants. Les précisions avec *Service-Public.fr*.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les parents en situation de handicap bénéficiant de la [prestation de compensation du handicap \(PCH\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>) ont droit à une aide pour la prise en charge des besoins relatifs aux actes quotidiens liés à la parentalité.

Il s'agit des besoins en aide humaine et en aides techniques, ainsi qu'à ceux liés à la préparation des repas et à la vaisselle.

Les montants forfaitaires mensuels accordés varient selon l'âge de l'enfant :

- Pour le besoin d'aide humaine (rémunération d'un intervenant pour réaliser certaines tâches quand les enfants ne sont pas autonomes pour les gestes du quotidien, notamment) :
 - 900 € pour un enfant de moins de 3 ans, 1 350 € pour les familles monoparentales ;
 - 450 € pour un enfant entre 3 et 7 ans, 675 € pour les familles monoparentales.
- Pour le besoin d'aides techniques (achat de matériel spécialisé de puériculture, par exemple) :
 - 1 400 € à la naissance de l'enfant ;
 - 1 200 € à son 3^e anniversaire ;
 - 1 000 € à son 6^e anniversaire.

Les parents bénéficiaires de la PCH recevront automatiquement l'aide technique à chaque étape depuis la naissance de leur enfant. Concernant l'aide humaine, ils peuvent déposer un dossier de demande auprès de [la maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48844) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48844>).

Par ailleurs, il n'y a plus d'âge maximal pour déposer une première demande.

 **À noter :** La présentation d'un bilan de ces mesures devant le Conseil national consultatif des personnes handicapées est prévue à l'issue d'une période de 12 mois.

Textes de loi et références

- Décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/12/31/PRMA2028559D/jo/texte) (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/12/31/PRMA2028559D/jo/texte>)
- Arrêté du 17 décembre 2020 fixant les montants maximaux attribuables pour la compensation des besoins liés à l'exercice de la parentalité dans le cadre de la prestation de compensation du handicap [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/12/17/PRMA2032326A/jo/texte) (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/12/17/PRMA2032326A/jo/texte>)
- Décret n° 2020-1827 du 31 décembre 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate de deux arrêtés [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/12/31/PRMX2037231D/jo/texte) (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/12/31/PRMX2037231D/jo/texte>)

Et aussi

- Prestation de compensation du handicap (PCH) : qu'est-ce que l'aide à la parentalité ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35575>)
- Prestation de compensation du handicap (PCH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>)
- Je suis en situation de handicap (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31029>)
- Handicap : où trouver des informations et de l'aide ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13982>)
- Personnes âgées ou handicapées : le crédit d'impôt pour les travaux d'adaptation du logement est prolongé (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14578>)
- 0 800 360 360 : le numéro vert pour des conseils de proximité aux personnes handicapées et aux aidants (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14123>)

Pour en savoir plus

- L'élargissement de la prestation de compensation du handicap aux besoins d'aide humaine et technique aux actes liés à la parentalité [↗](https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/l-elargissement-de-la-prestation-de-compensation-du-handicap-aux-besoins-d-aide) (<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/l-elargissement-de-la-prestation-de-compensation-du-handicap-aux-besoins-d-aide>)
Premier ministre
- Prestation de compensation du handicap (PCH) [↗](https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/prestations/article/prestation-de-compensation-du-handicap-pch) (<https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/prestations/article/prestation-de-compensation-du-handicap-pch>)
Premier ministre